

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Thierry DAYRE

2025 - 04 - 36 / AFFAIRES FINANCIERES

Budget Annexe Assainissement – Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats seront néanmoins définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si le compte administratif fait alors apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

A l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2024, les résultats prévisionnels sont les suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	396 951.78 €	379 146.01 €
Total des recettes	330 526.15 €	442 149.43 €
Résultats de l'exercice 2024	- 66 425.63 €	63 003.42 €
Excédent / Déficit reporté 2023	185 839.02 €	177 552.74 €
Résultat cumulé (sans les restes à réaliser)	119 413.39 €	240 556.16 €
<u>Reste à réaliser</u>		
Dépenses		180 836.08 €
Recettes		140 899.10 €
Solde des restes à réaliser		- 39 936.98 €
Résultats 2024	119 413.39 €	200 619.18 €
Affectation résultat 1068		0.00 €
Reprise anticipée	119 413.39 €	240 556.16 €

R

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 telle que présentée ci-dessus.

Thierry DAYRE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 396 951,78	G 330 526,15	G-A	-66 425,63
	Section d'investissement	B 379 146,01	H 442 149,43	H-B	63 003,42

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 185 839,02 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 177 552,74 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 776 097,79	Q= G+H+I+J 1 136 067,34	=Q-P	359 969,55

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 180 836,08	L 140 899,10		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 180 836,08	= K+L 140 899,10		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 396 951,78	= G+I+K 516 365,17		119 413,39
	Section d'investissement	= B+D+F 559 982,09	= H+J+L 760 601,27		200 619,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 956 933,87	= G+H+I+J+K+L 1 276 966,44		320 032,57

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 180 836,08	L 140 899,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
13	Subventions d'investissement	0,00	140 899,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
1901	Opération d'équipement n° 1901	16 454,20	
20212	Opération d'équipement n° 20212	0,00	
20221	Opération d'équipement n° 20221	0,00	
20222	Opération d'équipement n° 20222	2 490,00	
20223	Opération d'équipement n° 20223	2 490,00	
2023	Opération d'équipement n° 2023	0,00	
2024	Opération d'équipement n° 2024	29 114,88	
330	Opération d'équipement n° 330	130 287,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.